

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00524

Numéro SIREN : 894 673 565

Nom ou dénomination : 2B INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004770



Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2B INVEST</b>		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		13 1 1 2 2 0 2 1					1 0 0 0 0 0						
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *												
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires											
		biens	209										
		services *	215										
			217										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											
	Production immobilisée *												
	Subventions d'exploitation reçues												
Autres produits													
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												
	Variation de stock (marchandises) *												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :											
		(- mobilier)								2 486			
		(- immobilier)											
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *		243									
	Rémunérations du personnel *												
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												
	Dotations aux amortissements *												
	Dotations aux provisions												
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259											
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
	Total des charges d'exploitation (II)								2 486				
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>													
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>													
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2											
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												
	Provisions non déductibles *												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cfs d'associés	247											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
<b>Déductions</b>	Entreprise nouvelles (44 septies)	986											
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981											
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987											
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989											
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												
	Déficits antérieurs reportables : * .....												

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

**2B INVEST**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 300 000 euros**  
**Siège social : 416 Chemin des côtes de Trelins, 38470 VINAY**  
**894 673 565 RCS GRENOBLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à -2 486 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -2 486 euros  
Affectée en totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à -2 486 euros


L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président  
Monsieur Fabien BRUNI



FS 16